

---

# PROJET D'ETABLISSEMENT

## La Maison Cachou

25 rue Loyson de Chastelus  
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

---



# Sommaire

I) Projet Educatif .....	5
Introduction .....	5
1. L'accueil au quotidien.....	6
• Le premier accueil : l'adaptation.....	6
○ Le rendez-vous d'inscription .....	6
○ Organisation des premiers accueils.....	7
2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace .....	8
• Les accueils .....	8
• Vestiaire et hall d'entrée .....	9
• Les transmissions .....	9
• Doudous, tétines et objets transitionnels .....	10
• Les adultes référents.....	11
• Choix d'organisation des locaux, aménagement des espaces .....	11
• Déroulement d'une journée type : .....	12
○ Pour le groupe inter-âge.....	12
○ Pour le groupe des Câlinous.....	13
3. Le soin .....	14
• L'hygiène et les soins corporels .....	14
○ L'acquisition de la propreté et de l'autonomie.....	14
○ Certaines règles d'hygiène sont instaurées : .....	15
○ Les modalités de délivrance de soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière .....	15
○ Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI).....	15
○ Les modalités en cas d'accident .....	15
4. L'alimentation .....	16
• Les repas .....	16
○ Groupe des Câlinous.....	16
○ Groupe Inter-âge Pimprenilles Papillous.....	17
• Allaitement en crèche.....	18
• Régime alimentaire.....	18
5. Le sommeil.....	19
○ Groupe Inter-âge Pimprenilles Papillous.....	19

○ Groupe Câlinous .....	20
6. Le développement, le bien-être et l'éveil .....	20
• Le jeu et les activités .....	20
○ Pour les Câlinous.....	21
○ Pour le groupe inter-âge.....	21
• L'approche artistique et culturelle .....	22
• L'égalité garçon fille.....	23
II) Projet d'Accueil .....	26
1. Les prestations d'accueil proposées.....	26
2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap ou atteint de maladie chroniques .....	27
• L'accueil des enfants en situation de handicap .....	27
3. Les compétences professionnelles mobilisées.....	29
• L'équipe et les intervenants .....	29
• Le travail d'équipe.....	29
4. L'analyse de la pratique professionnelle et la formation.....	31
• Formation .....	32
• L'accueil des stagiaires et des apprentis .....	32
• L'accueil des apprentis .....	34
III) Projet social et de développement durable .....	35
HISTORIQUE .....	35
Contexte géographique .....	36
1) Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social vis-à-vis des partenaires extérieurs.....	37
a. Les évolutions démographiques et les données socio-économiques .....	37
b. Cadre de vie .....	37
c. Les structures associatives existantes.....	38
d. Le partenariat .....	39
e. Les établissements scolaires .....	40
f. Les infrastructures culturelles et sportives.....	41
g. Les besoins de garde recensés sur le territoire et tendances d'offre d'accueil et les demandes des familles .....	41
h. Les axes du projet social .....	41
2) La qualité d'accueil .....	42
3) Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement .....	43

a.	Nos moyens de communication et d'information avec la famille. ....	43
b.	Comment le projet social inscrit-il la structure dans une dynamique territoriale et partenariale.....	44
4)	Les actions de soutien à la parentalité.....	44
•	Les cafés des parents.....	45
•	Cachou ouvre ses portes .....	45
5)	Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle .....	46
6)	Notre démarche en faveur du développement durable .....	46
7)	Eveil à la nature et ouverture vers l'extérieur .....	47

# I) **Projet Educatif**

## **Introduction**

L'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), « La Maison Cachou » a ouvert ses portes en septembre 2006.

Cette ouverture finalise un travail de plusieurs années au « Moulin aux Contes », établissement d'accueil du Jeune enfant devenu exigu et qui partageait des locaux avec un Relais Assistantes Maternelles dans ce même quartier de la Quarantaine.

Le multi accueil a été délocalisé sur le site actuel de « la Maison Cachou », et le Relais Assistantes Maternelles, qui a gardé le nom de « Moulin aux contes » est resté dans les locaux initiaux, les conditions d'accueil pour le multi accueil n'étant plus possibles, pour répondre aux orientations municipales et aux nombreuses demandes de la population.

### D'où vient le nom de la « Maison Cachou » ?

Le bâtiment a été construit sur le site d'une ancienne « teinturerie à l'Indienne » par un certain Mr Braun. L'eau claire du Morgon était utilisée pour les rinçages : le Morgon fut donc parfois teinté de rouge amarante et garance, de bleu indigo et de Cachou, pendant de longues années. C'est en mémoire de cet « arc en ciel » que la maison des Petits Caladois porte aujourd'hui le nom d'une couleur venue d'ailleurs : « La Maison Cachou ».

L'EAJE « La Maison Cachou » est un établissement à gestion communautaire, pouvant accueillir 36 enfants de 2 mois et demi à 6 ans, en accueil régulier ou occasionnel, et réservé exclusivement aux familles habitant l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

La structure est organisée en 2 unités de vie :

Un groupe de 10 bébés de 2 mois et demi à 15 mois, le groupe des « Câlinous ». Et un grand groupe en inter-âges de 15 mois à 3 ans (avec une certaine souplesse en fonction du développement psychomoteur), les « Papillous » et les « Pimprenilles ». Chaque groupe a sa salle de vie attitrée ainsi que des professionnelles de référence.

Les jours et horaires d'accueil sont : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

La Maison Cachou fonctionne avec une équipe pluridisciplinaire composée de 15 professionnels(les).

La direction de la structure est assurée par une infirmière / puéricultrice.

L'équipe d'encadrement comprend 2 éducatrices de jeunes enfants, 6 auxiliaires de puériculture, 4 agents Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE).

Une cuisinière, titulaire du CAP AEPE, assure l'économat, la confection et le service des repas sur place, avec du matériel et du mobilier adaptés à cette collectivité.

Une secrétaire est présente à mi-temps. Elle accueille les familles et se charge des réservations, facturations et règlements, et certaines tâches administratives.

## 1. L'accueil au quotidien

### ***Principe 3 de la charte nationale de l'accueil de jeune enfant***

*« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi.  
Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes  
parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »*

### Le premier accueil : l'adaptation

Les premiers moments passés au sein de la crèche sont l'occasion pour l'enfant, les parents et les professionnels d'apprendre à se connaître. Cette rencontre se passe en plusieurs temps.

#### ○ *Le rendez-vous d'inscription*

C'est le premier contact entre la famille et la structure et son équipe. Il se fait en présentiel avec ou sans l'enfant. Durant celui-ci, la responsable (ou l'EJE) constitue le dossier administratif mais explique également le fonctionnement de la structure en indiquant le gestionnaire, et en détaillant la composition de l'équipe. C'est souvent l'occasion de recueillir les premières informations concernant l'enfant et sa famille : la collectivité est-elle un souhait ? avez-vous déjà confié votre enfant à d'autres personnes ? comment se passe l'alimentation ? le sommeil ? Ces premiers échanges permettent d'aborder les éventuelles questions, appréhensions des parents et de pouvoir d'ores et déjà les accompagner avant le premier accueil de l'enfant à la crèche.

Le RDV d'inscription se termine par une visite des locaux et une présentation des professionnelles qui permet à tous de se projeter.

- *Organisation des premiers accueils*

Quel que soit le type d'accueil (Régulier ou Occasionnel), l'adaptation dure en moyenne deux semaines. Elle s'organise en fonction des disponibilités de la famille et de la structure.

L'équipe prévoit 30 minutes d'accueil en présence d'un parent ou des deux parents (ou autres membres de la famille) les deux premiers jours. Puis, l'enfant reste 30 minutes seul le 3<sup>ème</sup> jour. En fonction de ce dernier temps seul, des réactions de l'enfant et de ses parents, nous organisons la suite de l'adaptation.

L'adaptation est autant faite pour l'enfant que pour ses parents.

Afin de créer les premiers repères, un binôme de professionnelles est identifié pour accompagner la famille durant toute la période. Ces mêmes professionnelles vont recueillir toutes les informations nécessaires pour pouvoir accueillir l'enfant et ses parents dans les meilleures conditions.

Enfin, pour que l'enfant et les parents se sentent accueillis, il nous semble important de préparer les étiquettes, casiers, photos avant le premier jour d'accueil.

Au fil des accueils et des échanges entre l'équipe, l'enfant et ses parents nous tissons un lien de confiance. Cette relation de confiance est essentielle au bon déroulement de l'accueil dans la durée.

A la Maison Cachou, l'équipe attache de l'importance à rester disponible et à l'écoute pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs parents dans la limite de ce qui est possible en collectivité. Nous avons à cœur que l'enfant reparte de ce lieu avec un bon souvenir pour revenir avec plaisir le lendemain.

Durant une journée d'accueil, les professionnelles prennent le temps d'observer chaque enfant pour pouvoir répondre au mieux à leurs besoins mais également pour pouvoir porter un regard particulier sur chacun. Cela nous permet de retranscrire des moments aux parents lors des transmissions qui leur permettront de visualiser la journée de leur enfant. Des temps en plus petits groupes voire en individuel sont organisés afin que chacun puisse s'exprimer.

La place des parents est très importante dans le fonctionnement de la structure. Les parents sont ceux qui connaissent le mieux leur enfant et les mieux à même de nous aider à bien le connaître, le comprendre et s'occuper de lui. Les parents peuvent appeler la crèche dans la journée s'ils en éprouvent le besoin.

La crèche est et doit rester un lieu de confiance et de dialogue (informations dont le centre d'intérêt est l'enfant et son bien-être). Les parents sont invités à accompagner les enfants de la crèche dans le cadre des sorties organisées à la médiathèque, à l'Auditorium ou autre avec des membres du personnel de la structure. Ils peuvent également proposer et participer, selon leurs disponibilités, à des ateliers d'activités manuelles ou de cuisine, ou autre activité relevant de leurs compétences personnelles.

L'équipe sollicite la participation des parents sur les temps forts et festifs de l'année : anniversaires, activités spéciales, fêtes de fin d'année et d'été, carnaval.

Ce sont des temps d'échanges entre enfants-parents-professionnelles, et parents entre eux, qui permettent d'avoir une vision plus vaste de la structure.

L'équipe essaye de mobiliser les compétences et savoir-faire des parents pour permettre aux enfants de découvrir de nouvelles expériences : crêpes, maquillage, coiffure, pratique sportive, musique, lecture...

Nous proposons aux parents de participer à la décoration de la grande salle (boules de Noël, figures à décorer...).

Les parents nous aident à rassembler du matériel de récupération dont nous avons besoin (rouleaux en carton, bouteilles...).

## 2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

### ***Principe 8 de la charte nationale de l'accueil de jeune enfant***

***« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »***

La Maison Cachou est organisée en deux groupes :

- Les Câlinous : accueillant les enfants de 10 semaines à environ 15 mois.
- Le groupe inter-âge accueillant les enfants de 16 mois à 4 ans
- *Les accueils*

L'espace est aménagé avant l'arrivée des premiers enfants afin de rendre le lieu accueillant pour l'enfant et ses parents. Ainsi, cela permet à chacun de se séparer dans de bonnes conditions.

Tous les enfants sont accueillis dans la grande salle entre 7h30 et 8h30 par deux professionnelles : une accueille les enfants du groupe inter âge, l'autre accueille les enfants du groupe des Câlinous. A partir de 8h30, une professionnelle ouvre une petite salle et les Câlinous poursuivent les accueils dans leur salle de vie. Ce décloisonnement permet aux professionnelles, aux familles et aux enfants de la grande salle de bénéficier d'un accueil dans le calme.

- *Vestiaire et hall d'entrée*

Chaque enfant accueilli en accueil régulier a un porte manteau et un casier personnel.

Une photo permet à l'enfant et sa famille de se sentir attendus et accueillis.

Pour les enfants accueillis en accueil occasionnel, nous demandons aux parents de confectionner une étiquette personnalisée afin de la disposer au-dessus du porte-manteau de leur enfant.

- *Les transmissions*

L'équipe accorde une grande importance à la relation triangulaire : parents, enfants et professionnelles.

Les transmissions sont à la fois écrites et orales. Les écrits permettent de laisser une trace de ce qui s'est passé pour chaque enfant. Ces informations permettent aussi aux professionnelles absentes en début de journée de se tenir informées de la journée ou de la semaine de chaque enfant. Cela apporte de la continuité dans notre travail d'équipe et nous permet d'accueillir les familles en cohérence. Le fait d'être bien informé contribue à apporter des réponses similaires au sein de l'équipe, les plus adaptées aux besoins des enfants.

Un classeur de transmission est à disposition de toutes les professionnelles. Chaque enfant a un intercalaire à son nom dans lequel sont notées les informations transmises le matin par les parents et les informations à transmettre aux parents lors du départ de chaque enfant.

Lors des transmissions du matin, nous demandons aux parents comment va l'enfant. Pour les plus petits, nous demandons comment s'est passé la nuit, l'heure du réveil... afin de comprendre où en est l'enfant dans sa journée. Cela nous permet d'être dans la continuité de ce qui s'est passé à la maison et de répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

Lors des retrouvailles entre l'enfant et sa famille, nous attachons beaucoup d'importance à retransmettre aux parents ce qui s'est passé pour l'enfant tout au long de la journée (les activités proposées, le comportement des enfants, les évènements particuliers...).

Nous sommes attentives et vigilantes à retransmettre des informations positives sur l'enfant. Les transmissions sont pour nous une façon d'inclure les parents dans la vie de la crèche, de leur faire partager ce qui s'est passé en leur absence, les amener à visualiser ce qui s'est fait dans la journée de leur enfant. Ce moment d'échange entre parents, enfant et professionnelles permet d'assurer une continuité éducative.

Pendant ce temps de départ, une professionnelle de chaque groupe accueille les parents pendant qu'une autre reste disponible auprès des enfants qui partent plus tard. Nous portons une vigilance particulière à ce que les départs des premiers enfants ne soient pas difficiles à vivre pour ceux qui restent à la crèche.

Cette organisation nous permet d'effectuer des accueils dans l'individualité et d'assurer la confidentialité des échanges avec les familles, points essentiels à l'établissement d'une relation de confiance.

- *Doudous, tétines et objets transitionnels*

Le doudou est un petit bout de la maison que l'on amène à la crèche.

Il permet d'appréhender la séparation : c'est l'entre deux. Il doit être suffisamment symbolique pour compenser le manque du parent. C'est l'enfant qui le choisit et il lui appartient intimement. Il peut être une partie de son corps (pouce, oreille, cheveux...) ou être plus concret, plus matériel (peluche, chiffon, couverture...). Il est unique et, à la Maison Cachou, on apprécie que les enfants arrivent avec lui le matin et repartent avec le soir. Toutefois, pour des raisons de sécurité, tous les objets ne peuvent être acceptés comme doudou à la Maison Cachou. C'est pourquoi les biberons ou tout autre objet présentant un risque physique ou pouvant être abimés par la collectivité ne sont pas acceptés.

Si un enfant arrive sans objet transitionnel (et en particulier sur le groupe des Câlinous), les professionnelles peuvent demander aux parents un tee-shirt ou un tissu avec l'odeur du parent, par exemple. Cela n'est toutefois pas obligatoire. Pour des raisons d'hygiène, le doudou est rangé dans un sac à doudou et la sucette dans une boîte prévue à cet effet, fournis par les parents. Tout ce petit matériel suit l'enfant lors des changements de groupe.

Après l'accueil, les enfants posent en général le doudou et la sucette. Tous les sacs à doudous et les sucettes sont regroupés dans un panier. A ce moment-là, les enfants gèrent eux-mêmes la séparation d'avec le doudou (après celle des parents). L'adulte invite parfois l'enfant à le poser, pour qu'il puisse « commencer sa journée », et jouer.

Les objets transitionnels sont donnés dans la journée, à l'observation de l'adulte ou à la demande de l'enfant, pour l'aider à se sentir bien.

Pendant certains temps de transition, le doudou et la sucette peuvent être proposés par l'adulte pour un retour au calme. Chaque enfant les prend pour aller à la sieste et les range dans le sac après son réveil lorsqu'il se sent prêt.

En règle générale, l'enfant récupère son doudou à son départ et le ramène chez lui. Certains parents préfèrent conserver un « double doudou » à la maison.

- *Les adultes référents*

Les professionnelles ont fait le choix d'une référence élargie afin de ne pas perturber l'enfant et ses parents en cas de changement dans l'équipe. Ainsi, chaque groupe d'enfant est accompagné par la même équipe de professionnelles tout au long de l'année scolaire. Parallèlement, chaque année en septembre, une à deux professionnelles du groupe des Câlinous changent de groupe avec les enfants qu'elles ont accompagné tout au long de l'année scolaire précédente.

De même, lorsque des bébés sont amenés à changer de groupe en cours d'année, nous organisons des temps d'adaptation sur une durée d'une à deux semaines, période durant laquelle l'enfant vient passer des temps définis au sein du groupe inter-âge. Cette référence constitue un repère et assure une continuité pour les enfants et leurs parents.

- *Choix d'organisation des locaux, aménagement des espaces*

Les enfants accueillis sur le groupe des Câlinous sont amenés à évoluer essentiellement dans le même espace. Dès lors que l'équipe le juge bénéfique, les bébés peuvent découvrir d'autres espaces de la crèche.

Les enfants du groupe inter âge sont accueillis dans la grande salle. Au fil de la journée, des temps forts et des besoins des enfants, ils occupent les différents espaces de jeux (salle Pimprenilles, Papillous, l'atelier, le couloir et grande salle).

L'aménagement des salles de vie est réfléchi de sorte à proposer différents pôles d'activités aux enfants qui peuvent les investir librement au gré de leurs besoins et envies. Ainsi nous retrouvons dans les différentes salles des espaces dédiés distinctement aux jeux de constructions, jeux symboliques (nursérie, cuisine...), jeux de mise en scène (ferme, garage...), jeux d'exercices (hochets, jeux à toucher...), à la motricité ou des espaces dits « calmes » (livres, peluches, ...).

Chaque salle de vie est aménagée pour une durée définie permettant à la fois aux enfants d'avoir un repère en retrouvant les jeux appréciés la veille mais également de prendre plaisir à investir et redécouvrir d'autres jeux lorsque l'espace est repensé.

Afin d'accueillir les familles dans les meilleures conditions, l'entretien et le nettoyage de la Maison Cachou est assuré quotidiennement par les professionnelles. Les jeux des Câlinous (plus souvent mis à la bouche) sont lavés tous les jours.

- *Déroulement d'une journée type :*
  - Pour le groupe inter-âge

Tout au long de la journée, des rituels sont instaurés pour permettre aux enfants de se repérer dans le temps et ainsi les sécuriser.

Le matin vers 9h30, après le temps des séparations vient le moment du « temps convivial » durant lequel un verre d'eau ou de tisane est proposé aux enfants. C'est l'occasion pour tous (adultes et enfants) de se dire « bonjour » en chansons.

A la Maison Cachou, nous accordons de l'importance à ne pas définir un programme d'activité en amont pour pouvoir proposer des activités au plus près des envies et besoins des enfants.

Jusqu'à 10h45, selon les observations faites par les professionnelles, s'en suit donc la proposition d'activités libres ou accompagnées, en intérieur ou en extérieur.

Avant le repas, les enfants sont accompagnés à la salle de change pour aller aux toilettes ou changer leur couche et laver leurs mains.

A 11h15, c'est le temps du repas, moment de partage et de convivialité.

Puis, les enfants se préparent pour la sieste. Les professionnelles les invitent et les accompagnent si besoin au déshabillage.

Vers 12h45, chaque enfant a rejoint son lit dans son dortoir (à l'exception des enfants accueillis en occasionnel qui peuvent être amenés à changer de lit). Une professionnelle est présente dans chaque dortoir durant le temps de l'endormissement puis une seule d'entre elle reste dans le couloir en surveillance durant la sieste.

Au lever de sieste, les enfants sont accompagnés aux toilettes ou au change et disposent à nouveau d'un temps de jeu libre en attendant le goûter.

Le sommeil étant important et nécessaire au bon développement des enfants, ces derniers ne sont réveillés qu'en cas de nécessité liée par exemple à leur départ.

Le goûter se déroule en deux temps selon les levers progressifs des enfants.

Vient enfin le temps des « retrouvailles » avec les parents.

Le groupe inter-âge accueillant des enfants de 16 mois à 4 ans, les professionnelles de la Maison Cachou proposent en plus une sieste le matin aux enfants qui en ont besoin.

- Pour le groupe des Câlinous

La journée se déroule en fonction des besoins des enfants que l'équipe observe.

La pièce de vie est aménagée de sorte à proposer :

- Un premier espace « contenant » avec des « nids d'ange » et délimité par une cloison
- Un deuxième espace propice aux déplacements et à la motricité libre, concept porté par l'équipe de la Maison Cachou

La motricité libre consiste en le fait de laisser l'enfant libre de ses mouvements, de découvrir son corps et ses possibilités sans lui imposer de postures qu'il n'a pas encore découvert de lui-même.

Les repas sont donnés pour les plus petits en individuel et à la demande dans les bras des professionnelles, dans une chaise haute ou sur une petite chaise à tablette pour les enfants en capacité de s'asseoir seul... Les grands des bébés se voient proposer un repas autour d'une table dans la salle à manger avec le groupe inter-âge. Cela permet notamment de préparer la transition d'un groupe à l'autre. Selon les besoins, nous faisons en sorte qu'une professionnelle reste disponible au sol auprès des enfants qui ont déjà mangé ou sont dans

l'attente de leur repas. Elle peut aussi être amenée à accompagner les enfants qui se réveillent.

Les siestes sont proposées tout au long de la journée selon les signes de fatigue observés et les transmissions faites par les parents à l'accueil. Nous décrivons les conditions d'endormissement plus loin dans le projet.

Les jeux proposés aux bébés sont basés sur l'éveil des sens. Exemples : des hochets de différentes matières, des tissus, de la musique, des livres...

### 3. Le soin

Chaque soin est apporté à l'enfant pour son bien-être « prendre soin... », son hygiène corporelle et la prévention des maladies dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

L'adulte prend le temps avec l'enfant de le rassurer, de le faire participer selon ses capacités, et de lui parler et lui expliquer ses gestes.

L'adulte préserve son intimité en limitant le nombre d'enfants et d'adultes dans les espaces de changes.

La notion de propreté est très personnelle et requiert une certaine tolérance.

Chaque enfant bénéficie d'un espace dédié (casier ou porte-manteau) pour déposer les affaires de rechange nécessaires.

- *L'hygiène et les soins corporels*
  - L'acquisition de la propreté et de l'autonomie

Les parents sont à l'initiative de l'acquisition de la propreté qui doit être encouragée par les professionnelles en fonction du développement de l'enfant. Une continuité est assurée avec des échanges réguliers (relation triangulaire parents / enfants / professionnelles).

Les enfants qui le peuvent enlèvent leur couche eux-mêmes et la mettent dans la poubelle. Nous les accompagnons avec des mots et les invitons à se nettoyer seul si possible.

- Certaines règles d'hygiène sont instaurées :
  - Le lavage des mains avant et après le repas ainsi qu'après le passage aux toilettes
  - Le nettoyage du visage après le repas et le goûter
  
- Les modalités de délivrance de soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière

Les protocoles relatifs aux soins et à la santé des enfants ont été élaborés par les directrices des EAJE de la CAVBS, dont certaines sont RSAI et validés par le gestionnaire. Ils sont affichés dans les salles de change (pour les plus courants) ou disponibles dans un classeur à disposition de l'équipe.

Les traitements médicamenteux ou homéopathiques peuvent être donnés par l'ensemble des professionnelles uniquement sur prescription médicale après visa de l'ordonnance par la directrice ou de la professionnelle en continuité de direction

- Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Des protocoles d'accueil individualisé (PAI) peuvent être établis pour les enfants ayant une maladie chronique, allergie... sur justificatif médical d'un spécialiste ou du médecin traitant, en accord avec les parents et validés par la RSAI de la structure.

Dans le cadre d'un accompagnement sur une longue durée et/ou nécessitant une récurrence de soins pour un enfant, l'intervention de professionnels du domaine médico-social extérieurs est possible directement au sein de la structure

- Les modalités en cas d'accident

Tout accident nécessitant un avis ou des soins médicaux fait l'objet d'un appel au SAMU qui nous indique la conduite à tenir.

Quelle que soit la nature de l'évènement, la directrice en est immédiatement informée ainsi que la responsable du service petite enfance. Une fiche de déclaration d'évènement est alors complétée avec les précisions concernant les conditions de l'accident et transmise au service petite enfance.

## 4. L'alimentation

- *Les repas*

Les repas sont confectionnés chaque jour sur place par une cuisinière qui fait partie de l'équipe. Les produits de saison sont privilégiés. Les menus sont élaborés dans le respect du PNNS (Plan National Nutrition Santé) et affichés dans le SAS d'entrée pour la semaine. L'alimentation peut être proposée sous différentes textures (mixé, mouliné, en morceaux). Les repas sont cuisinés sans sel et sucre ajoutés pour permettre aux enfants de découvrir le goût des aliments.

Pour l'équipe, le temps du repas est un moment de partage et de convivialité. Les enfants sont accompagnés dans la découverte et l'autonomie en leur laissant la possibilité de se nourrir seul.

- *Groupe des Câlinous*

L'équipe essaye de proposer les repas en continuité de ce qui est proposé à la maison, tant par la position de l'enfant que par la composition du repas proposé.

Le repas est un temps de relation privilégiée entre l'enfant et la professionnelle. L'adulte présente le repas, nomme les objets.

- *Les biberons*

Les parents fournissent les biberons et le lait afin de créer un repère pour l'enfant. Si les parents souhaitent que les biberons soient préparés avec de l'eau minérale, nous leur demandons de fournir l'eau en bouteille. Les biberons sont donnés dans les bras de la professionnelle ou en face à face avec l'enfant selon ses préférences.

- *La diversification*

Les familles reçoivent lors de l'inscription un outil élaboré par l'équipe des Câlinous répertoriant les aliments introduits ou non à la maison. Ce document est à faire passer à l'équipe lors de la première venue de l'enfant. La diversification est menée par la famille. L'équipe propose les aliments à l'enfant une fois que les parents nous ont informé l'avoir donné à la maison. L'équipe des Câlinous et la cuisinière travaillent en collaboration pour proposer un repas adapté à l'enfant.

Les professionnel(le)s échangent avec les familles afin de savoir comment se déroulent et sont composés les repas à la maison afin d'adapter nos propositions (petits morceaux, installation de l'enfant...).

Les professionnel(le)s invitent les enfants à utiliser une cuillère ou leurs doigts pour manger.

Au fil de nos observations, nous proposons à un ou deux enfants de s'installer à table dans la salle à manger avec un adulte. L'enfant est installé sur une petite chaise à accoudoirs avec les pieds en appui au sol.

Les repas sont expliqués le soir lors des transmissions pour permettre aux familles de se représenter ce moment de vie de leur enfant. Cela permet aussi le partage d'idées de recettes appréciées ou non par l'enfant.

- Groupe Inter-âge Pimprenilles Papillous

Avant le repas, un espace de jeu libre est proposé aux enfants leur permettant d'être acteurs avant de passer à un temps qui mobilise toute leur attention.

Le départ se fait par petit groupe, chaque professionnelle accompagne un groupe de six enfants maximums.

Un service est proposé pour le groupe inter-âge à 11h15. Pour les enfants qui dorment à ce moment-là, le repas est conservé et donné au réveil par une professionnelle qui est disponible pour ce temps-là.

La salle de repas dispose de quatre tables. Sur chacune d'entre elles, une professionnelle accompagne six enfants. Une autre professionnelle aide les plus petits au repas ou accompagne les enfants qui se réveillent. L'adulte à table est ainsi disponible pour accompagner au mieux les enfants durant ce temps de partage et de découverte. Selon le nombre d'enfants accueillis, les professionnel(le)s ont la possibilité d'utiliser l'atelier.

Une place fixe est proposée à côté de l'adulte aux plus jeunes, afin de pouvoir les aider à manger. Le placement est libre pour les autres enfants.

L'équipe propose des morceaux à tous les enfants du groupe inter âge. Selon les besoins, une purée peut être proposée en complément. Si des difficultés sont identifiées sur le temps de repas, cela fait l'objet de discussion en équipe et avec la famille.

L'équipe souhaite que l'enfant soit acteur de son repas.

Les professionnel(le)s l'encouragent à utiliser la cuillère lorsqu'il s'y intéresse et nous lui proposons d'aller chercher les plats en cuisine.

Si l'enfant refuse de manger nous l'incitons à goûter sans le forcer.

Chaque plat est présenté et nommé aux enfants de la table. Ils peuvent être resservis 2/3 fois, jamais plus.

Les goûters s'organisent en deux services, un premier à 15h en fonction des premiers réveils. Un deuxième est proposé à 15h30 pour les enfants qui se réveillent après 15h. Pour des raisons d'organisation, un enfant qui se réveille après 15h30 et part à 16h30 ne goute pas à la crèche. La professionnelle précise à l'accueil que celui-ci n'a pas goûté. Un goûter peut être proposé pour les enfants qui se réveillent après 15h30 et partent après 17h.

- *Allaitement en crèche*

Nous accompagnons les familles qui le souhaitent dans la continuité de l'allaitement maternel. Les parents apportent chaque jour la quantité de lait nécessaire à l'enfant, dans le respect du protocole de transport du lait maternel.

La famille peut allaiter à la crèche en fonction de son souhait et son organisation personnelle.

- *Régime alimentaire*

Tout régime alimentaire lié à la santé de l'enfant doit faire l'objet d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) établi par le médecin traitant ou spécialiste, en accord avec les parents et la direction.

## 5. Le sommeil

Le sommeil est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant et est nécessaire au bon fonctionnement de son organisme. Il lui permet d'intégrer les informations de la journée au travers des connexions neuronales qui se créent durant les temps de sommeil.

Ainsi, l'enfant est à nouveau disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller et être acteur du déroulement de sa journée.

L'endormissement demande un certain « lâcher prise » et représente une nouvelle séparation (entre l'enfant et la professionnelle). Cela nécessite de se sentir en sécurité et contenu psychiquement pour pouvoir se laisser aller.

Quel que soit l'âge des enfants, nous sommes à l'écoute de leurs besoins en termes de sommeil et nous rendons disponibles pour les accompagner à l'endormissement à tout moment de la journée.

Afin de créer les conditions favorables, nous proposons dans un premier temps à chaque enfant un retour au calme.

- *Groupe Inter-âge Pimprenilles Papillous*

La majorité des enfants vont à la sieste après le repas.

A la sortie du repas, nous les invitons à un temps de jeu libre dans les différents espaces, qui leur permet de « décharger ». L'adulte les accompagne au déshabillage et mettons à leur disposition leurs doudous et sucettes.

Quelques minutes avant la sieste, l'adulte leur propose un rituel sous forme d'histoire ou de chansons. Ensuite, nous les accompagnons par petits groupes jusqu'aux dortoirs, préalablement mis dans la pénombre.

Dans chaque dortoir, une professionnelle est disponible au sol pour favoriser l'endormissement des enfants.

Au réveil, les enfants ont la possibilité de rester au calme dans leur lit avant de rejoindre progressivement la grande salle. Les professionnelles sont disponibles pour permettre un réveil en douceur. Nous les accompagnons à la salle de change pour les soins d'hygiène et pour se rhabiller.

- *Groupe Câlinous*

Dans la mesure du possible, nous respectons les rituels d'endormissements réalisés à la maison. L'objectif est d'amener l'enfant à s'endormir seul dans son lit en toute sécurité.

Nous mettons en place un environnement sécurisant et de confiance pour faciliter le « lâcher prise ».

À la suite d'une réflexion d'équipe, un accompagnement au sommeil de 15min environ est mis en place pour chaque enfant. Si l'enfant ne s'est pas endormi à l'issue des 15min, nous lui proposons de rester seul 5min. Un cycle de sommeil durant entre 45 et 70min chez l'enfant, si l'enfant ne s'est pas endormi au bout des 20min, nous estimons que ce n'était pas le moment pour lui de s'endormir et lui reposerons plus tard.

L'équipe ne réveille pas un enfant qui dort.

Les familles ont la possibilité d'apporter les turbulettes de la maison pour permettre à l'enfant de s'endormir avec une odeur familière. Le doudou, la sucette et un tee-shirt du parent sont des repères qui permettent à l'enfant de se rassurer et de s'endormir plus sereinement.

Dans la mesure du possible, nous appelons les parents lorsque l'enfant dort encore avant l'heure prévue de son départ pour décaler celui-ci. Cela afin que l'enfant puisse se réveiller par lui-même.

Dans le cadre de la prévention de la mort inattendue du nourrisson, les professionnelles effectuent un passage toutes les 10min dans les dortoirs.

## 6. Le développement, le bien-être et l'éveil

### ***Principe 2 de la charte nationale de l'accueil de jeune enfant***

*« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »*

- *Le jeu et les activités*

### ***Principe 4 de la charte nationale de l'accueil de jeune enfant***

*« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».*

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

- Pour les Câlinous

Les découvertes sensorielles et motrices sont favorisées.

Nous mettons à disposition différents jeux de manipulation, de la musique, des chansons et des livres qui font parties du quotidien des enfants.

Les jeux sont organisés dans cinq caisses correspondant aux jours de la semaine. Chaque caisse comporte le même panel de jeux permettant aux enfants d'avoir des repères. Certains jeux sont proposés de manière ponctuelle à l'initiative des professionnelles favorisant la découverte.

Les activités sur le patio permettent aux enfants de profiter de l'air extérieur.

- Pour le groupe inter-âge

Le Jeu est un moyen pour l'enfant de développer sa personnalité et sa créativité, tout en lui apportant un cadre sécurisant. L'adulte est présent pour accompagner l'enfant, le laissant faire seul et n'intervenant que si c'est nécessaire. Il se doit d'être contenant et bienveillant, à la hauteur de l'enfant, disponible et observateur.

L'équipe souhaite proposer des activités variées et stimulantes qui permettent à l'enfant de développer son potentiel physique, affectif et intellectuel.

Les jeux sont par principe adaptés et mis à la disposition des enfants. L'enfant se déplace d'une activité à l'autre, librement, seul ou en groupe. Des règles de vie sont instaurées, et doivent être respectées, pour le bien-être et la sécurité de tous.

Les activités sont établies en fonction des désirs de l'enfant, de ses besoins et de ses capacités. Elles permettent la découverte et l'expérimentation tout en étant source de plaisir.

Afin de privilégier l'individualité, l'équipe de la Maison Cachou veille à proposer des activités à des petits groupes d'enfants (4 à 6 enfants).

Les professionnelles du groupe inter-âge travaillent en concertation de sorte à proposer des jeux qui répondent aux capacités et besoins des enfants de 16 mois à 4 ans.

Les matinées sont plus propices aux activités. Différents espaces tels que le « parc » dans la grande salle ou l'« atelier » sont adaptés à des activités plus spécifiques (pâte à sel, transvasement, sable magiques, gommettes, dessin, peinture...).

Des ateliers cuisine sont organisés dans la salle à manger. Les enfants peuvent confectionner des quiches, cakes, pâtisseries, accompagnés de professionnelles ou de parents.

Tout au long de l'année, les espaces sont requestionnés en fonction des observations des professionnelles et du développement des enfants.

La Maison Cachou dispose d'un espace extérieur de 52m<sup>2</sup> qui fait le tour d'une partie de la structure nous permettant de proposer aux enfants un large choix d'activités. Cet espace est doté d'une structure de motricité avec un toboggan et un escape escalade, une cour avec quelques espaces verts ainsi que deux grands bacs à sable. Cet espace est accessible depuis les différentes salles de vie.

- *L'approche artistique et culturelle*

*« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »*

***Principe 6 de la charte nationale de l'accueil de jeune enfant***

Afin de permettre une ouverture vers l'extérieur aux enfants, nous organisons des sorties à la médiathèque, à l'auditorium ou au marché. Nous organisons également des animations en lien avec des événements caladois et nationaux tels que les jeux olympiques.

L'auditorium peut également intervenir directement au sein de la structure afin de proposer un spectacle aux enfants.

Nous sollicitons les familles pour nous accompagner dans ces sorties et faire de ces moments des temps de partage privilégiés.

Tout au long de l'année, nous sollicitons les parents pour participer à la décoration de la crèche, soit en leur mettant à disposition des supports qu'ils utilisent pour faire des activités avec leurs enfants à la maison, soit en les invitant à préparer la décoration avec nous (aide à la préparation de supports ou aide à la décoration sur les fenêtres). Les œuvres qui nous reviennent de la maison sont alors exposées à la Maison Cachou. Cela crée également du lien entre la maison, les parents et les enfants, la crèche.

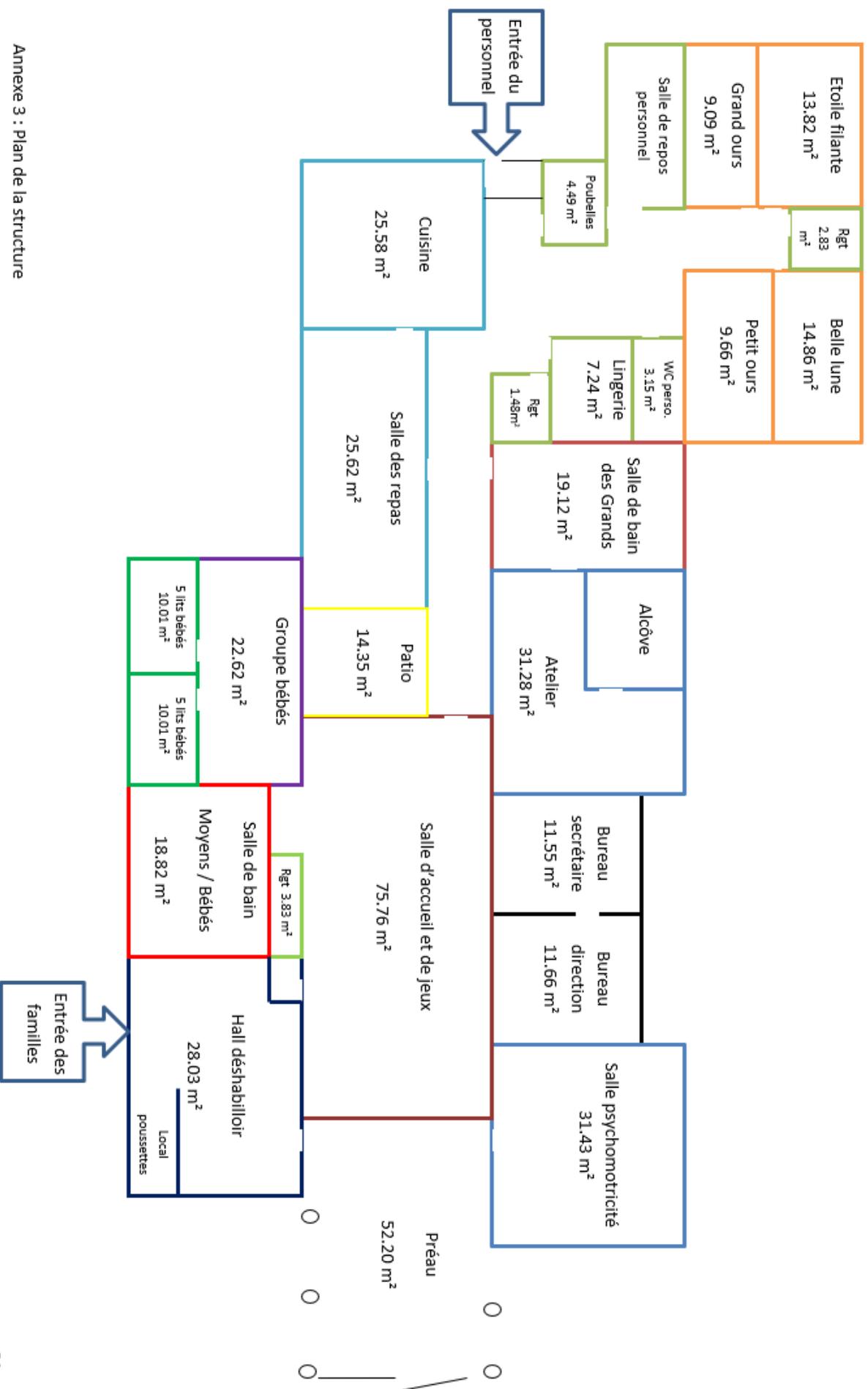
- *L'égalité garçon fille*

*« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes et à ces hommes que je construis mon identité. »*

***Principe 7 de la charte nationale de l'accueil de jeune enfant***

Tous les jeux et activités proposés à la Maison Cachou sont accessibles aux enfants sans distinction de genre. Nous attachons de l'importance à la mixité tant dans les groupes qu'au sein de l'équipe.

La surface de la maison Cachou est de 500 m<sup>2</sup>.



Annexe 3 : Plan de la structure

# EQUIPE DE LA MAISON CACHOU

**Audrey**  
RESPONSABLE

**Marjorie**  
SECRETARE

**Laura**  
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

**Louise**  
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

**Linda**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

**Katia**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

**Lisa**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

**Catherine**  
C.A.P A.E.P.E

**Laure**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

**Justine**  
C.A.P A.E.P.E

**Christèle**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

**Houria**  
C.A.P A.E.P.E

**Jessica**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Nadine remplacé par Celine  
C.A.P A.E.P.E

**Séverine**  
CUISINIÈRE

Mise à jour le 19/07/2023

## II) Projet d'Accueil

### 1. Les prestations d'accueil proposées

---

Situé sur le quartier de la Quarantaine de Villefranche sur Saône, l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) « La Maison Cachou » est géré par l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (AVBS).

La structure est financée par la participation des familles complétée de la Prestation de Service Unique (PSU) définie chaque année par la CAF ainsi que par l'AVBS.

L'EAJE « La Maison Cachou » a pour missions de concourir à l'épanouissement et à l'éveil des enfants accueillis.

L'établissement accueille quotidiennement 36 enfants de 10 semaines à 4 ans et jusqu'à 6 ans si la situation d'un enfant le nécessite, de 7h30 à 18h30.

L'établissement a pour rôle d'assurer l'accueil des enfants de façon régulière ou occasionnelle, selon les besoins des parents. Cet accueil est exclusivement réservé aux familles résidant dans l'une des 18 communes de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Nous proposons également un accueil d'urgence pour les familles confrontées à des difficultés d'organisation et d'accueil de leur(s) enfant(s).

**L'accueil régulier** répond à un besoin récurrent, à temps plein ou temps partiel, en journées ou en demi-journées. Il fait l'objet d'un contrat. Les demandes de places en accueil régulier passent toutes par l'AVBS et sont présentées en commission d'admission.

**L'accueil occasionnel** répond à un besoin ponctuel en demi-journées ou journée. Les créneaux sont attribués toutes les 2 semaines aux familles selon leurs souhaits et les disponibilités de la structure à raison d'un minimum de 2 demi-journées par semaine. Il ne fait pas l'objet d'un contrat et l'enfant est connu de la structure.

**L'accueil d'urgence** répond à un besoin de dépannage et désigne un accueil qui ne peut être différé. Il fait l'objet d'un contrat d'1 mois renouvelable une fois et l'enfant n'est pas connu de la structure.

« La Maison Cachou » est organisée en 3 sections :

- Les *Calinous*, groupe de 10 bébés de 10 semaines à 15 mois (en moyenne)

- *Les Pimprenilles*, groupe de 13 enfants de 16 mois à 6 ans
- *Les Papillous*, groupe de 13 enfants de 16 mois à 6 ans

Les arrivées et les départs peuvent se faire tout au long de la journée.

## **2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap ou atteint de maladie chroniques**

---

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »*

*Principe 1 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

- **L'accueil des enfants en situation de handicap**

Une des missions premières de l'EAJE est de concourir à l'intégration sociale de tous les enfants ainsi qu'à l'assurance de leur bien être global. Nous devons permettre à tous les parents de pouvoir concilier leur vie familiale et sociale. Nous possédons également un rôle d'observation et d'orientation des familles et des enfants en fonction des observations échangées. La crèche représente un lieu d'écoute pour les familles.

*Article L114.1 et L114.2*

*La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.*

Cette compensation consiste à répondre à ses besoins, qu'il s'agisse de l'accueil de la petite enfance, de la scolarité, de l'enseignement, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, des aménagements du domicile ou du cadre de travail nécessaires au plein exercice de sa citoyenneté et de sa capacité d'autonomie, du développement ou de l'aménagement de l'offre de service, permettant notamment à l'entourage de la personne handicapée de bénéficier de temps de répit, du développement de groupes d'entraide mutuelle ou de places en établissements spécialisés, des aides de toute nature à la personne ou aux institutions pour vivre en milieu ordinaire ou adapté, ou encore en matière d'accès aux procédures et aux institutions spécifiques au handicap ou aux moyens et prestations accompagnant la mise en œuvre de la protection juridique régie par le titre XI du livre 1er du code civil. Ces réponses adaptées prennent en compte l'accueil et l'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées qui ne peuvent exprimer seules leurs besoins.

Article L214-1-1 4° Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;

L'accueil d'enfants en situation de handicap nécessite un lien avec la famille et l'équipe. L'équipe accorde une attention toute particulière pour instaurer un climat de confiance pour les parents qui peuvent avoir besoin de plus de temps et d'écoute. Ces observations vont permettre d'orienter les familles aux professionnels pluridisciplinaire adapté pour un accompagnement précoce.

Pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions, nous avons besoins de connaitre ses rituels, ses besoins spécifiques, les soins à lui prodiguer au travers d'un PAI... Le travail en partenariat avec les acteurs du secteur nous permet d'adapter nos pratiques et notre matériel au besoin de l'enfant. Ce partenariat peut s'établir au travers de réunions pour faire le point sur le développement de l'enfant et les projections pour la poursuite des accueils. Les partenaires peuvent également intervenir au sein de la crèche pour permettre la continuité des soins portés à l'enfant.

Le partenariat avec les différentes structures est initié par le référent santé accueil inclusif qui a pour mission de concourir à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Quelques-uns de nos partenaires :

- La PMI : pour l'orientation des familles.
- Le CAMSP : pour adapter le matériel, nos pratiques.
- L'association *Une souris verte* : formation, prêt de maies sensorielles, intervention de professionnels pour soutenir l'équipe dans l'accueil au quotidien.
- La Plateforme à Petits Pas : accompagnement de l'enfant et de la famille de manière précoce.
- Les professionnels de santé : pour aider l'équipe à se former à prodiguer les soins nécessaires aux enfants porteurs de maladies chroniques.

La composition d'équipe de ces établissements nous permet de mieux comprendre le développement des enfants en situation de handicap accueillis. Le partenariat favorise le suivi leurs acquisitions avec une cohérence dans nos pratiques.

A la Maison Cachou, nous réfléchissons également aux propositions faites pour le repas ou le sommeil en lien avec la famille : comment se passent ces temps à la maison, quelles textures sont possibles, la position de l'enfant et de l'adulte, quel type de couchage, rituel ? Nous nous adaptons aux besoins et aux capacités motrices de l'enfant.

Conformément à la législation, l'ensemble de la structure est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nous nous laissons la possibilité d'adapter les outils de transmission/communication pour permettre les échanges sur le quotidien de l'enfant à la maison et à la crèche (cahier, traducteur, pictogrammes).

L'équipe a la possibilité de se former dans le cas où nous accueillons des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique.

### **3. Les compétences professionnelles mobilisées**

---

- **L'équipe et les intervenants**

L'équipe de la maison Cachou est constituée de :

- 1 directrice, infirmière puéricultrice
- 2 Educatrices de Jeunes Enfants
- 6 Auxiliaires de puériculture
- 4 Accompagnant(e)s Educatives Petite Enfance
- 1 cuisinière
- 1 secrétaire à mi-temps

Afin de constituer un repère et d'assurer une continuité pour les enfants et leurs parents, une référence est organisée à l'année, c'est-à-dire que les mêmes professionnelles accompagnent le même groupe d'enfant sur toute l'année scolaire.

- **Le travail d'équipe**

*« Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, e documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants. »*

Principe 9 charte d'accueil du jeune enfant

La qualité du travail d'équipe contribue à la qualité de l'accueil des enfants et des familles.

Le travail d'équipe est un moyen d'entraide et de soutien entre professionnelles (échanges au quotidien sur le travail, les méthodes et les difficultés). La notion de complémentarité est prise en compte dans le bon fonctionnement de l'équipe (diplôme, vue de l'esprit, idées...).

La parole joue un rôle important dans le travail d'équipe. Il nous semble nécessaire que cette parole circule librement afin que chacun s'affirme et respecte l'autre. La communication permet de trouver une cohérence et pouvoir répondre au mieux aux besoins des enfants.

Afin que les informations puissent être transmises à l'équipe en dehors de la présence des enfants, nous avons prévu des temps d'échanges divers :

- Une réunion plénière mensuelle de l'équipe : animée et conduite par la responsable ; elle permet de partager des observations, des réflexions, des idées, de s'interroger sur ses pratiques. Les remises en cause et les questionnements aident alors à affiner les attitudes éducatives. C'est l'occasion aussi de mettre en place des projets et des actions ponctuelles et festives, et de réfléchir à l'organisation concrète et matérielle de ces temps forts ; nous profitons de ce moment-là également pour travailler ensemble sur les différents écrits de la structure. Un point sur les différents protocoles peut être également fait. La responsable peut également faire un point sur les coordinations de directions et transmettre des informations données par la responsable petite enfance.
- Une réunion bimensuelle pour chacun des groupes : temps d'échanges privilégiés entre les professionnelles des deux groupes pour faciliter l'organisation et la cohérence éducative. Les réunions se font en dehors de la présence des enfants, une organisation est mise en place pour accompagner les enfants pendant ce temps-là. Durant cette réunion d'1h30, la responsable transmet des informations nécessaires aux professionnelles, sur les enfants des deux groupes et vice versa. Elle laisse à l'éducatrice du groupe l'organisation et l'animation de la réunion. Ces temps sont l'occasion d'échanger sur le développement des enfants et le comportement des enfants, préparer l'arrivée des nouveaux enfants, l'organisation des sorties, des projets d'animation (fête de fin d'année, projet déco avec les parents). L'équipe échange également sur l'aménagement de l'espace.
- Point Responsable et Educatrices de jeunes enfants : Les deux éducatrices se réunissent avec la directrice une fois par mois pour avoir un retour sur des informations de l'AVBS et plus particulièrement du service petite enfance (réunions

de service) ; travailler les fiches de postes ; échanger sur des questions d'ordre général ; réfléchir à la continuité de direction ; travailler sur les documents de référence de la « Maison Cachou » ...

#### **4. L'analyse de la pratique professionnelle et la formation**

---

---

*« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »*

*Principe 10 charte d'accueil du jeune enfant*

---

##### **Article R.2324-37 :**

*Le gestionnaire de tout établissement d'accueil de jeunes enfants mentionné à l'article R. 2324-17 organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants dans les conditions suivantes :*

*1° Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre ;*

*2° Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants ;*

*3° Les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille ;*

*4° La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur ;*

*5° Les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels ;*

*6° Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges*

Animée par un intervenant extérieur à la structure, l'analyse de la pratique permet de clarifier certaines situations, de les porter psychiquement d'une façon différente, de nous proposer des pistes de travail mais aussi de prendre du recul (échanges autour du comportement d'un enfant, d'une situation préoccupante, ou des difficultés du travail en équipe). L'intervenant n'intervient jamais auprès des enfants : il travaille avec la « matière » que nous lui fournissons dans nos échanges. A la demande des membres de l'équipe, la directrice participe à ces temps d'échanges.

- **Formation**

En ce qui concerne la formation, chaque agent peut faire des demandes aux organismes de formation agréés. Les professionnelles peuvent s'inscrire sur des stages de formation répondant à leurs attentes ou / et en rapport avec le poste occupé. La directrice émet son avis ; les demandes peuvent être consécutives à l'entretien d'évaluation. Les dossiers sont ensuite étudiés par la responsable de l'EAJE, le service « Formation » de l'AVBS et au centre de formation qui répond individuellement aux demandes des agents.

Il y a également des formations imposées tel que le recyclage PSC1 (ancien AFPS), ou une formation collective.

Les professionnelles de la structure disposent aussi d'un droit au **DIF (dispositif individuel de formation)**, qui peut permettre une remise à niveau ou un changement de cadre d'emploi ou de qualification.

Des formations en interne peuvent être aussi possible. L'Agglomération peut proposer aux agents de participer à des journées ou demi-journée sur différents thèmes.

- **L'accueil des stagiaires et des apprentis**

A la Maison Cachou, nous accueillons des stagiaires en privilégiant les formations diplômantes (Bac Pro ASSP (sanitaire et social) ; CAP petite enfance ; Auxiliaire puéricultrice ; Educatrice de jeunes enfants ; Psychologue ; Psychomotricien ; Infirmière ; Puéricultrice ; Cuisinière ; secrétariat). Le stagiaire est soumis aux règles de fonctionnement, de discipline et de confidentialité en vigueur dans la structure.

Un stage correspond à une mise en situation temporaire en milieu professionnel permettant à l'élève d'acquérir des compétences professionnelles en lien avec sa formation et de se voir confier des missions conformes au projet pédagogique de son établissement d'enseignement tout en étant sous la responsabilité de son tuteur de stage.

Le regard neuf du stagiaire et ses observations permettent à l'équipe de se questionner sur l'organisation de la crèche et sur les pratiques.

Nous privilégions les stages de plus de 15 jours cependant nous accueillons les stages des 3<sup>e</sup> prépa métier afin de découvrir les métiers de la petite enfance au collège. Un seul

stagiaire est accueilli par groupe d'enfants, et une professionnelle référente assure le bon déroulement du stage :

- Tout stagiaire doit effectuer 3 jours d'observation en début de stage ;
- Le stagiaire n'est jamais seul avec un groupe d'enfants et forme un binôme avec sa référente tout au long du stage ;
- Si la référente doit s'absenter, une collègue volontaire sur le même groupe prend le relais et le stagiaire ses horaires ;
- La référente est garante du respect du cadre par rapport aux familles et par rapport aux enfants ;
- Le stagiaire est présent à l'accueil et au départ des enfants, avec sa référente, et pourra y participer en fonction de ses objectifs de stage ;
- Le stagiaire peut participer aux sorties si elles correspondent aux objectifs de stage ; le nombre d'enfants à sa charge est estimé par le maître de stage : jusqu'à 2 enfants selon les capacités du stagiaire.

Tout au long du stage, la référente évalue la capacité d'autonomie du stagiaire. Le stagiaire et sa référente font des bilans réguliers indispensables (au moins un au bout de 3 jours, un au milieu du stage et un en fin de stage). La référente peut aider le stagiaire pour ses écrits. Du temps peut lui être dégagé sur son temps de présence. Un rendez-vous ou un entretien téléphonique avec le professeur du lieu de formation peut être envisagé pendant le stage.

Une évaluation sur le lieu de stage peut être organisée avec le professeur référent du stagiaire et une professionnelle.

#### Relation avec les centres de formations :

En partenariat constant avec les centres de formation, nous programmons les disponibilités d'accueil des stagiaires sur une année scolaire, assurons les conditions administratives et le suivi dans les rapports de stages.

L'accueil des stagiaires fait partie de nos missions pour leurs permettre de valider leur formation et pour les professionnelles encadrantes de réactualiser leurs connaissances. Accueillir des stagiaires nous permet de perpétuer nos métiers de la Petite Enfance.

Le stagiaire d'aujourd'hui est le professionnel de demain.

Tout est mis en œuvre à la Maison Cachou pour favoriser le bon déroulement du stage dans un esprit d'enrichissement mutuel, profitable au stagiaire dans un contexte serein.

- L'accueil des apprentis

Chaque année, l'Agglomération finance l'accueil d'apprentis CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, Auxiliaires de puériculture, Educateurs de jeunes enfants. Les apprentis sont soumis pour partie aux mêmes obligations que l'équipe.

La formation en apprentissage permet aux apprenants de mettre en œuvre les acquis théoriques de la formation et de construire leurs savoir-faire professionnels.

### **III) Projet social et de développement durable**

#### **HISTORIQUE**

Pour bien comprendre l'histoire de la « maison cachou » nous devons revenir en 1995 lorsque l'ancienne zone industrielle de la Quarantaine a été totalement rasée pour être restructurée afin d'offrir des logements supplémentaires à la population. Lors de cette restructuration les mètres carrés sociaux ont accueillis une structure petite enfance nommé « le moulin aux contes » qui a ouvert ses portes en avril 1995. Les locaux du moulin aux contes se partageaient entre le multi-accueil et un relais pour les assistantes maternelles. Le multi-accueil accueillait 18 enfants avec seulement 9 places au repas. Seuls les enfants dont les parents travaillaient à temps partiels étaient acceptés. Pour répondre à des demandes croissantes, la Ville de Villefranche/Saône a décidé de construire entièrement une nouvelle structure. En Septembre 2006 « la maison cachou » a ouvert ses portes et le relais d'assistantes maternelles a pris entièrement possession du « moulin aux contes ».

En 2015, c'est la CAVBS (Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône) qui a repris la compétence petite enfance sur l'ensemble du territoire dont la gestion de la Maison Cachou.

Ainsi, les places ne sont pas seulement ouvertes aux habitants de Villefranche/Saône mais aux habitants de l'ensemble du territoire, soit les 18 communes de la CAVBS.

## Contexte géographique

L'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (AVBS) est composée de 18 communes. Elle se situe entre Maçon et Lyon sur l'axe Lyon Paris au sein de la région Auvergne Rhône Alpes.

L'AVBS est desservie par 2 échangeurs pour l'autoroute A6.

Le territoire possède 2 gares, une ferroviaire et une routière reliant l'Agglomération de Villefranche sur Saône à Lyon et à Maçon toutes les 10 à 30 min.

L'aéroport de Lyon Saint-Exupéry à 40 minutes.

Un port fluvial avec plus de 1500 passages et le transit avec près de 1.8 millions de tonnes de colis lourds.



Sur ce territoire, l'EAJE La Maison Cachou est situé au cœur du quartier de la Quarantaine, à 11 minutes à pied des gares ferroviaire et routière et à 6km de l'accès à l'A6 le plus proche en direction de Maçon ou de Lyon. Il est important de souligner que le quartier de la

Quarantaine est situé non loin de celui du Garet qui est un des trois Quartier Politique de la Ville (QPV) de Villefranche/Saône.

## **1) Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social vis-à-vis des partenaires extérieurs**

### **a. Les évolutions démographiques et les données socio-économiques**

L'AVBS compte 72 707 habitants (source INSEE 2020).

En 2022, l'AVBS recense 2 645 enfants de moins de 3 ans avec une augmentation de la natalité de 6% par rapport à 2021.

Parallèlement, le taux d'activité des foyers est en augmentation et le taux de chômage global est de 16,8%

On compte 63% des familles accueillies à la Maison Cachou qui sont actives

Enfin en 2020, 22,8% des familles habitant Villefranche/Saône sont des familles monoparentales.

Associées à une attractivité économique croissante du territoire, ces données mettent en exergue un besoin grandissant en termes d'accueil du jeune enfant.

Les données collectées dans le cadre du diagnostic du Contrat Local de Santé mettent également en évidence des difficultés pour les jeunes enfants liées aux rythmes de vie (alimentation, sommeil, écrans...), des difficultés d'accès aux soins pour les familles et leurs enfants ainsi qu'un isolement social des familles monoparentales (avec un manque de temps collectifs).

### **b. Cadre de vie**

Sur le plan social, l'AVBS est « un territoire qui vit bien » mais qui ne figure pas, pour autant, parmi les plus riches du Rhône. Villefranche, ville centre, concentre les charges de centralité

et d'accompagnement social propre à une aire urbaine. Des disparités infra-territoriales et des difficultés sociales majeures (précarité, difficultés d'accès aux soins, solitude) existent.

La Maison Cachou est située aux abords d'un parc accueillant le ruisseau du Morgon et à l'intersection de trois rues menant au centre-ville de Villefranche s/Saône, à la gare ou à l'autoroute A6.

Elle est en proximité directe du nouvel Eco quartier Monplaisir qui comprend près de 550 logements (prévus pour 2025) autour du nouveau parc Simone Veil de 8 000m<sup>2</sup>. Ce quartier a été pensé comme une extension du centre-ville et répond à des enjeux de mixité (en offrant différentes possibilités d'accession au logement) et de développement durable (bâtiments à faible impact carbone et construits avec des matériaux biosourcés, énergie photovoltaïque, compostage collectif...)

### c. Les structures associatives existantes

Le territoire de l'ABVS compte de nombreuses structures associatives dont certaines sont en partie ou totalement dédiées aux familles et aux enfants. La plupart d'entre elle se situe dans la ville de Villefranche-sur-Saône.

**L'île aux enfants**, est une structure associative d'accueil du jeune enfant de 66 places.

**La villa Suzanne et les P'tits Loups**, sont des structures associatives d'accueil du jeune enfant de 24 places.

**L'APAJ : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés** implantée à Villefranche sur Saône intervient dans le cadre d'accompagnements à domicile pour des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans en situation de handicap. Leur intervention nécessite un dossier MDPH.

**L'AGIVR** est une association qui intervient dans le domaine du handicap sur plusieurs champs comme l'habitat, l'emploi et le soin au travers de plusieurs structures. Les plateformes « A Petits Pas » et « PCO TND » (Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les Troubles du Neuro Développement), le CAMSP (Centre d'Action Médicosociale Précoce), ou l'IME les Grillons, font partie de l'association.

**Enfance et Partage**, qui intervient dans le domaine de la protection des mineurs contre les violences familiales. Des permanences sont proposées les lundis de 14h à 17h ainsi que les mardis et jeudis de 9h à 12h.

Plusieurs associations caritatives sont présentes sur le territoire telles que : **les restos du cœur**, **le secours catholique**, **le secours populaire** ou encore **Calad'AJEF**. Ces associations caritatives proposent notamment une aide aux parents concernant l'alimentation de leurs enfants au travers du « **Programme Malin, pour bien grandir** ».

**Une souris verte**, association spécialisée dans l'accueil du jeune enfant en situation de handicap qui assure des permanences à la Maison du Rhône une journée toutes les deux semaines.

**L'IREPS (Institut Régional d'Education et de Prévention à la Santé)**, association spécialisée dans la promotion et l'éducation à la santé qui intervient tant auprès des familles que des professionnel(e)s.

L'équipe de la Maison Cachou travaille en partenariat essentiellement avec les EAJE associatifs et l'AGIVR.

#### d. Le partenariat

Afin de proposer un accompagnement le plus complet possible, un partenariat existe entre les différents acteurs petite enfance du territoire cités ci-dessous.

**Le Jardin Papillon** (LAEP = Lieu d'Accueil Enfants et Parents) est un lieu d'échange, de parole et de jeu pour les parents et leurs enfants de 0 à 6 ans ou futurs parents. Il est ouvert les mardis matin et jeudi après-midi. L'accueil est gratuit, sans inscription au préalable les mardis de 8h30 à 12h et jeudis après-midi de 14h30 à 18h00.

**Les RPEI 1 et 2** : Relais Petite Enfance Itinérant, structures gérées par la CAVBS interviennent sur l'ensemble du territoire (Blacé, le Perréon, Saint Julien, Saint-Etienne-des-Ouillères, Vaux-en-Beaujolais, Cogny, Denicé, Lacenas, Jassans-Riottier, Rivolet ainsi que Salles-Arbuissonnas).

**La Maison du Rhône** qui regroupe notamment le service social et insertion et le service de PMI (Protection Maternelle et Infantile) avec lequel nous sommes en relation étroite du fait de l'obtention des agréments pour les structures petite enfance et assistants maternels du territoire ainsi que par le suivi de familles accueillies au sein des structures

petite enfance. Cette dernière joue un rôle essentiel dans la prévention et la protection de la santé de l'enfant et de sa famille.

Leurs locaux sont situés à proximité de la Maison Cachou.

**Le CAMSP** dont les missions sont le dépistage du handicap chez les enfants de 0 à 6 ans, la prévention des accidents, la prise en charge et la rééducation des enfants.

La plateforme « **A petits pas** ». Elle propose pour les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents un dispositif de dépistage, d'accompagnement aux soins et d'orientation dans le cadre de troubles des interactions précoces.

La plateforme « **PCO TND** » qui oriente les familles dans le cadre de troubles du neuro développement et coordonne les différents acteurs.

Le **CATTP petite enfance et périnatalité**, Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, qui offre un accompagnement spécialisé pour les enfants et leurs familles dans le cadre de troubles comportementaux, retard de développement...

**Le CCAS : Centre Communal d'Action Sociale**, qui lutte contre la précarité et l'exclusion des familles, dont les missions sont de donner accès aux familles aux prestations sociales locales et de soutien à la parentalité.

**Le point info famille CAF** qui oriente les familles dans toutes les étapes de la vie.

Le **groupement Hôpitaux Nord-Ouest**, partenaire sollicité par les acteurs de la santé du territoire dans le cadre de difficultés de santé tels que des troubles de l'oralités ou la détection d'une surdité...

L'équipe de la Maison Cachou travaille en partenariat avec les Relais Petite Enfance, la Maison du Rhône, le CAMSP, la plateforme « A petits pas » dans le cadre de suivis d'enfants et d'accompagnement à la parentalité et avec le groupement HNO dans le cadre de suivis d'enfants et également d'accueil de stagiaires.

#### e. Les établissements scolaires

On compte 17 écoles élémentaires sur le territoire de la CAVBS, dont 11 à Villefranche/Saône. La Maion Cachou est située à proximité de trois d'entre elles : Anne de Beaujeu, Camus et Lamartine.

L'équipe de la Maison Cachou travaille en partenariat avec l'école Anne de Beaujeu au travers de « Temps Passerelles » qu'il est prévu d'étendre aux deux autres écoles de proximité.

#### f. Les infrastructures culturelles et sportives

Le territoire est riche d'infrastructures culturelles et sportives à destination notamment des jeunes enfants et de leurs parents. Ces dernières sont regroupées pour la plupart sur Villefranche/Saône.

On recense une médiathèque, deux ludothèques, deux musées, deux théâtres, un auditorium, deux piscines.

L'équipe de la Maison Cachou travaille en partenariat avec la médiathèque au travers de « raconte tapis », la ludothèque (partenariat à remettre en place) et l'auditorium au travers de spectacles, et ateliers d'éveil musical « les bambins babillent ».

#### g. Les besoins de garde recensés sur le territoire et tendances d'offre d'accueil et les demandes des familles

Du fait de la zone d'implantation de la structure, il est observé une forte demande d'accueil occasionnel comme d'accueil régulier.

L'ensemble des besoins de garde sont centralisés au niveau de la CAVBS :

- Les demandes d'accueil régulier et d'accueil d'urgence sont traitées directement par le service petite enfance de la CAVBS en collaboration avec les EAJE et les RPEI
- Les demandes d'accueil occasionnel sont recensées sur une liste d'attente occasionnelle commune à toutes les structures

#### h. Les axes du projet social

- ⇒ Renforcer et diversifier l'offre d'accueil et de garde petite enfance
- ⇒ Proposer du soutien à la parentalité en accompagnant les familles sur les questions relatives aux rythmes de vie (alimentation, sommeil, écrans...)
- ⇒ Favoriser l'éveil à la nature et à l'environnement

⇒ Rompre l'isolement des familles monoparentales

## 2) La qualité d'accueil

A la Maison Cachou, la qualité d'accueil passe par différents temps...

**Le RDV d'inscription**, premier contact avec la structure et son équipe. Il est l'occasion d'expliquer le fonctionnement et l'organisation de la structure mais aussi de recueillir les premières informations concernant l'enfant et sa famille : la collectivité est-elle un souhait ? avez-vous déjà confié votre enfant à d'autres personnes ? comment se passe l'alimentation ? le sommeil ? Ces premiers échanges permettent d'aborder les éventuelles questions, appréhensions des parents et de pouvoir d'ores et déjà les accompagner avant le premier accueil de l'enfant à la crèche.

Ce RDV se termine par une visite des locaux et une présentation des professionnelles qui permet à tous de se projeter.

**L'adaptation**, que l'équipe adapte en fonction des besoins des enfants et de leurs familles mais aussi en fonction de leur disponibilité. Il est préconisé un minimum de 2 semaines pour celle-ci, toutefois il arrive qu'elle soit écourtée pour répondre à un besoin urgent d'accueil.

**Les transmissions au quotidien**, qui sont effectuées de manière individuelle et personnalisée.

**L'heure hebdomadaire de détachement pour chaque professionnelle mise en place en 2024**, va permettre à l'équipe de mener des projets dans le cadre de cette qualité d'accueil.

A la CAVBS, la qualité de l'accueil passe également par la formation des professionnelles sur différents niveaux...

**La formation individuelle et collective pour l'ensemble de agents** qui permet d'actualiser les connaissances et enrichir les compétences de chacun et de tous.

Pour les trois années à venir (2024-2027), la CAVBS a obtenu une subvention dans le cadre d'un « fond d'innovation petite enfance ». Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées.

Ainsi, chaque agent a la possibilité d'effectuer au moins une fois par an une formation individuelle et chaque année, une formation collective est proposée à l'ensemble des agents petite enfance de la CAVBS sous forme d'un séminaire d'une journée.

**Des réunions d'équipe** sont organisées durant 2h une fois par mois

**Des séances d'analyse de la pratique** sont également organisées à raison de 2h toutes les 6 semaines et permettent d'accompagner l'équipe à la professionnalisation.

**Une équipe de trente agents remplaçantes** permet de palier à chaque départ en formation.

La CAVBS est également particulièrement engagée dans la formation des futur(e)s professionnel(le)s par l'accueil de stagiaires et d'apprentis dans chaque structure au travers d'un large partenariats avec les différents organismes de formation du territoire.

### **3) Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement**

Dans le souci d'être au plus près des besoins des familles du territoire ainsi que dans une démarche de qualité, chaque année, un « questionnaire de satisfaction » leur est envoyé. Nous convions également les familles aux différentes sorties leur permettant ainsi que découvrir les partenaires du territoire ainsi qu'aux temps festifs et/ou collectifs qui ponctuent l'année et les sollicitons pour adapter au mieux les actions que nous proposons

De manière générale, l'équipe est ouverte aux questionnements/ aux demandes des parents sur le quotidien de leur(s) enfant(s) à la crèche mais également sur tout ce qui concerne la parentalité.

#### **a. Nos moyens de communication et d'information avec la famille.**

Le sas d'entrée est un premier lieu d'échange / de communication avec les familles. C'est le lieu d'information notamment des prochain(e)s sorties, atelier, fermetures, café des parents, menu) ainsi que de l'actualité de la CAVBS et des réglementations en vigueur.

Au quotidien, les informations concernant chaque enfant sont notées dans un classeur de transmission. Chaque enfant a son intercalaire ce qui permet au parent de lire directement les informations dans le classeur s'il le souhaite tout en gardant de la confidentialité vis-à-vis des autres enfants.

Pour les parents qui le souhaitent, il est proposé de leur (re)faire visiter les locaux propres au groupe que leur enfant va prochainement intégrer afin qu'ils puissent visualiser leur(s) enfants(s) dans ce nouvel environnement.

La directrice et la secrétaire sont les interlocutrices privilégiées en ce qui concerne les questions administratives.

#### b. Comment le projet social inscrit-il la structure dans une dynamique territoriale et partenariale

La crèche la Maison Cachou a vocation à faire partie du tissu partenarial territorial de la petite enfance. Elle s'inscrit dans un souci de continuité éducative vis-à-vis des différents acteurs et est engagée dans la formation de futures professionnel(le)s par l'accueil d'une dizaine de stagiaires et d'un(e) à deux apprenti(e)s par an au sein de son équipe.

### 4) Les actions de soutien à la parentalité

Afin de répondre au plus près des besoins des familles, la structure propose différents types d'accueil accessibles uniquement aux familles résidant sur l'une des 18 communes de la CAVBS.

**L'accueil régulier** répond à un besoin récurrent, à temps plein ou temps partiel, en journées ou en demi-journées. Il fait l'objet d'un contrat. Les demandes de places en accueil régulier passent toutes par la CAVBS et sont présentées en commission d'admission. Afin de garantir l'équité et l'impartialité, une grille de critères prédéfinis permet notamment de porter

notre vigilance sur les familles en situations de fragilité qui pourraient nécessiter un soutien à la parentalité.

**L'accueil occasionnel** répond à un besoin ponctuel en demi-journées ou journée. Les créneaux sont attribués toutes les 2 semaines aux familles selon leurs souhaits et les disponibilités de la structure à raison d'un minimum de 2 demi-journées par semaine. Il ne fait pas l'objet d'un contrat et l'enfant est connu de la structure. Afin d'assurer une forme d'équité, c'est la directrice qui recense l'ensemble des besoins et attribue les réservations aux familles.

Parallèlement, au quotidien l'équipe dispose d'une liste d'attente des familles à appeler pour proposer des places dans le cas d'absences de dernière minute.

**L'accueil d'urgence** répond à un besoin de dépannage et désigne un accueil qui ne peut être différé. Il fait l'objet d'un contrat d'un mois renouvelable une fois et l'enfant n'est pas connu de la structure.

La structure s'adapte autant que possible aux besoins identifiés des familles du territoire : contrat régulier de trois mois en vue d'un retour à l'emploi ou d'une formation, plannings atypiques...

La liste d'attente pour l'accueil occasionnel est centralisée et commune à toutes les structures de la CAVBS. Ainsi, il suffit qu'une famille appelle l'une des neuf structures pour s'inscrire sur la liste d'attente de toutes (en fonction des souhaits et de la mobilité de chacune).

- **Les cafés des parents**

L'équipe organise deux à trois cafés des parents par an. Ces temps permettent les échanges entre équipe/parents et parents/parents d'échanges autour de thématiques liés à la vie de leur(s) enfant(s). Ces dernières sont choisies et organisées en concertation avec les parents ou selon les besoins identifiés par les professionnelles.

Ils sont informels et sont l'occasion de créer du lien entre les parents de manière conviviale.

- **Cachou ouvre ses portes**

Chaque année en octobre, l'équipe organise une soirée « portes ouvertes ». Ce temps est l'occasion de se présenter à l'ensemble des parents, de partager les projets de l'année à venir ainsi que de leur laisser la possibilité de rentrer dans la crèche pour visualiser le quotidien de leurs enfants. C'est également un temps de rencontre pour les parents.

## **5) Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle**

Les demandes de places pour des enfants de parents inscrits dans un parcours d'insertion sont identifiées au travers des critères d'attribution de la commission. En cas d'obtention d'une place pour ces familles, un 1<sup>er</sup> contrat de trois mois est établi avec la crèche. Nous convenons qu'à la fin des trois mois, si l'insertion professionnelle est aboutie, l'accueil de l'enfant se pérennise et à l'inverse, si la situation professionnelle reste inchangée, l'accueil régulier devient de l'accueil occasionnel et la place est réattribuée.

## **6) Notre démarche en faveur du développement durable**

En lien avec les principes 6 et 8 de la charte d'accueil du jeune enfant :

*« Le contact avec la nature est essentiel à mon développement »*

*« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »*

Tout d'abord, d'un point de vue structurel, la Maison Cachou est identifiée en tant que structure « pilote » au sein de la CAVBS concernant la performance énergétique.

- D'une part, l'équipe est sensibilisée aux gestes courants pouvant limiter la consommation d'énergie.
- D'autre part, une étude a été faite sur le bâti afin d'identifier les éléments sources de pertes énergétiques. Des travaux vont être réalisés dans les années à venir afin d'améliorer cet aspect.
- Ce projet s'étendra aux autres structures de la CAVBS en fonction des résultats obtenus à la Maison Cachou

Ensuite, dans le respect de la législation, une étude de la qualité de l'air est faite à fréquence régulière et afin de limiter les éléments volatils inhalés par les enfants, aucun produit ménager n'est utilisé sous forme de spray au sein des locaux.

Un protocole d'aération des locaux est mis en place afin de renouveler régulièrement l'air intérieur.

L'entretien des locaux ainsi que la désinfection des jeux sont assurés quotidiennement par les professionnelles de la crèche. Le linge est nettoyé chaque semaine. Ces fréquences sont bien sûr réévaluées selon la situation sanitaire au sein de la structure (par exemple, la désinfection des points de contact est accentuée en cas d'épidémie de gastro-entérite).

D'autre part, dans un souci de maîtriser les éléments/ingrédients portés à la bouche des enfants, les activités de manipulations de type pâte à modeler ou pâte à sel sont préparées par l'équipe de la Maison Cachou.

En termes d'alimentation également, dans le respect de la loi EGAlim du 30 Octobre 2018, nos repas sont confectionnés sur place par une cuisinière et sont composés de minimum 50% de produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

## **7) Eveil à la nature et ouverture vers l'extérieur**

La Maison Cachou dispose d'un grand espace extérieur qui fait le tour d'une partie de la crèche. Ce dernier est composé de trois espaces :

- Un espace en surface dure comprenant deux grands bacs à sable
- Un espace composé d'une surface dure et d'éléments de végétation comprenant une structure de motricité ainsi que des bacs pour cultiver des végétaux
- Un espace couvert composé d'une surface amortie

Des activités en extérieur sont organisées quotidiennement afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un contact avec la nature.

Afin de favoriser davantage ce contact, nous projetons de cultiver avec les enfants des végétaux tels que des herbes aromatiques dans les bacs dédiés à cet effet.

De manière générale, il importe à l'équipe que chaque enfant puisse explorer, découvrir l'environnement dans lequel il évolue en passant par la crèche, sa cour mais aussi par les sorties organisées qui leur permettent de découvrir le quartier et les structures qui l'animent.